

RENTRÉE 2025 : UN VRAI CHANGEMENT DANS LES CANTINES !

PLUS DE BIO, PLUS DE QUALITÉ, MOINS DE PRODUITS TRANSFORMÉS

À partir de septembre 2025 :



2x plus de bio
50 % minimum de produits bio⁽¹⁾



60% de labels
minimum pour les viandes⁽²⁾ et les poissons issus de la pêche durable



Viande fraîche
non transformée



70%
au moins des préparations réalisées à partir de produits bruts



6 repas végétariens
par mois



Réduction
des plastiques et emballages à usage unique



2x plus
d'additifs supprimés par la Ville de Marseille

0€ d'augmentation du prix des repas

Fin du monopole
dans les cantines avec désormais plusieurs prestataires

Vers une amélioration durable des cantines



(1) En valeur d'achat.

(2) La qualité et la durabilité des approvisionnements sont définies par la loi EGAlim (complétée par la loi Climat et Résilience) qui précise les labels considérés comme « durables ».



VILLE DE
MARSEILLE

